

rlysère UNE AGGLO à votre service

AIDE CLASSIQUE A L'INVESTISSEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT - FINANCER MON INVESTISSEMENT "COMMERCE ET ARTISANAT"

Albertville, Allandaz, Beaufort, Banvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Valand, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-isère, Grésy-sur-isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleux, Monthion, Notre-Dame-de-Beillecombe, Notre-Dame-des-Millères, Pallud, Plancherine, Queige, Rogmoix, Sainte-Hickers-sur-isère
Saint-Nicolas-la-C-hopelle, Saint-Paul-sur-isère, Saint-Vitat, Thénésol, Tournon, Tours-er-Savole, L'Otine, Venthon, Verrens-Arrey, Wildrad-sur-Doron

Mon projet

Créer et rénover mon point de vente. Plus précisément je recherche de l'aide pour financer les travaux et les équipements matériels liés à l'installation ou au développement de mon point de vente.

Comment pouvons-nous vous aider?

Nous pouvons prendre en charge une partie des coûts liés à vos investissements. Le taux de financement est de 10 % des dépenses éligibles qui doivent être comprise entre 10 000€ et 50 000 HT.

Quels sont les points d'attention ?

Cette aide s'adresse aux entreprises TPE :

- Dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1 M€ et avec une surface du point de vente inférieure à 700 m²,
- En phase de création, de reprise ou de développement,
- Indépendantes ou franchisées et artisanales ou commerciales, les entreprises de métiers d'art reconnues par l'arrêté du 24 Décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art et les entreprises de restauration de monuments historiques ayant l'agrément Monuments Historiques (MH) ou la possession des certifications Qualibat correspondant à la restauration de Monuments Historiques (appréciation au cas par cas).

Le projet doit concerner des investissements de rénovation des locaux, d'équipements destinés à assurer la sécurité du local, d'investissements matériels neufs ou d'occasion (sous les réserves d'un acte authentifiant la vente, qu'ils soient sous garantie du vendeur et que le vendeur atteste par écrit que le matériel n'a jamais été subventionné).

Les secteurs géographiques éligibles :

Communes de la Communauté d'Agglomération Arlysère

Cofinancements et cumuls d'aides :

L'aide de la communauté d'Agglomération doit être cumulée avec un cofinancement de la région Auvergne - Rhône-Alpes à hauteur de 20 % des dépenses éligibles.

Comment déposer une demande d'aide ?

Déposez votre demande depuis le Portail des Aides de la Région (lien ci-dessous)

À noter: Le portail n'est pas compatible avec Internet Explorer. Préférez les navigateurs Mozilla Firefox ou Chrome.

https://aides.auvergnerhonealpes.fr/aides/#/crauraprod/connecte/F ECO TPE FINV/depot/simple

Une fois votre demande d'aide saisie veuillez nous faire parvenir les pièces justificatives ci-dessous aux adresses mails suivantes : stephane.ruaud@arlysere.fr ET benjamin.dubourgeat@arlysere.fr

Pièces à fournir :

- Avis de situation SIREN inférieur à 1 mois
- Relevé d'identité bancaire RIB
- Devis des travaux
- Impression récapitulative de la demande (une fois votre demande renseignée via le portail des aides de la Région)

• Qui contacter pour en savoir plus ?

- La communauté d'Agglomération Arlysère aux adresses mails suivantes :
- stephane.ruaud@arlysere.fr; benjamin.dubourgeat@arlysere.fr
- La région Auvergne Rhône-Alpes
- Aide.tpecommerceartisanat@auvergnerhonealpes.fr

• Partenaire



